

Service instructeur
Environnement et Agriculture

N° 6^e/64-07

Service consulté

VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE (C033- chapitre 204)

**PLANTATION EN ZONE RURALE SUR LE BAN COMMUNAL DE CERNAY
DANS LE CADRE DU GERPLAN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS**

Résumé : *Dans le cadre du GERPLAN, le Conseil Général subventionne à 80 % du coût H.T. les actions de nouvelles plantations visant à améliorer le paysage rural et les continuités biologiques. La communauté de communes de CERNAY et environs demande à bénéficier à ce titre d'une subvention de 3.900 €.*

La communauté de communes de Cernay et Environs (CCCE) souhaite procéder à l'intégration paysagère, par une végétalisation choisie, de la future aire d'accueil intercommunale des gens du voyage de Cernay, située le long de la RD 83, entre la zone industrielle d'Uffholtz et la ZAIC Les Pins.

Ces deux zones sont concernées par la démarche de la CCCE de renaturer les abords des entreprises du territoire dans le cadre de son GERPLAN. Les principes d'aménagement paysager retenus ont été définis dans le cadre du schéma de références écologique et paysager, élaboré en 2006 avec l'appui technique et financier du Département du Haut-Rhin.

Afin d'être exemplaire, la CCCE a décidé d'appliquer les règles de ce schéma pour l'intégration paysagère de cette future aire d'accueil, en utilisant uniquement des essences végétales adaptées à ce secteur pour la constitution de haies. L'objectif est également de profiter de cet aménagement pour reconnecter les milieux entre eux et favoriser la biodiversité autochtone en respectant ses habitats.

La communauté de communes de Cernay et Environs sollicite le Département pour l'aménagement paysager extérieur de l'aire d'accueil et prend en charge la totalité de l'aménagement paysager intérieur.

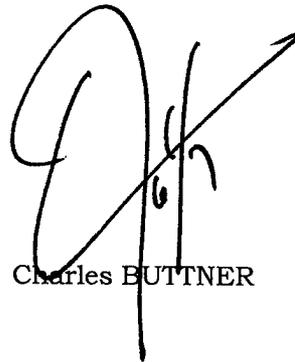
Le coût prévisionnel HT total des plantations prévues est de 6.995 €, dont 4.875 € pour l'aménagement extérieur.

Le taux de participation départemental étant de 80 % du montant H.T. du coût de réalisation dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN, le montant de la subvention départementale possible est par conséquent de 3.900 €.

Ce projet a été inscrit dans le programme prévisionnel 2007 du GERPLAN de la communauté de communes de CERNAY et environs, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 10 avril 2007.

Je vous propose donc de prendre en compte le subventionnement de ces plantations pour un montant de 3.900 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/F738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2007

**Valorisation du patrimoine arboré
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03569	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS Végétalisation des abords aire d'accueil intercommunale des gens du voyage 2007	4 875,00	80 %	3 900,00
			Total	3 900,00